

COMPTE RENDU

Compte Rendu N° 2

du Comité de quartier Paris-Chennevières

Réunion du Jeudi 17 Mars 2022

Ecole Primaire Les Hauts de Chennevières, 11 Rue Clément Ader

Représentants Municipalité de CHENNEVIÈRES sur MARNE			
FASANARO Denis (Réfèrent)	x		
DUPUIS Eddy (Coordinateur)	x		
Membres du Comité de Quartier (dans l'ordre du tirage au sort)			
Noms - Prénoms	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
CHOURRE Karine			x
CAMILOTTO Aldo	x		
BOUE Stéffanie		x	
DOS SANTOS Antonio	x		
GONCALVES Nelson		x	
BOUTTEFEUX Sylvie		x	
LOUAIL Damien	x		
BOULANT Gilbert	x		
BETAÏLLE Guy	x		
DION Michèle		x	
CASPAR Bernard	x		
GUILMOTO François		x	
JUILLET Julien	Démission proposée par mail		
BAPTISTA Serge	x		
BOISSEAU Bernard			x

Prochaine Réunion : A définir (2^e trimestre 2022)

Objet de la réunion

Cette deuxième réunion avait pour but de suivre l'évolution des échanges entre les représentants de la Municipalité et les habitants du quartier.

La séance est ouverte à 19h45

Nomination du secrétaire de séance :

Sur proposition du coordinateur, Guy BETAÏLLE a été nommé à la majorité

Communication du coordinateur

M DUPUY indique que **Monsieur JUILLET Julien** a fait connaître par mail le souhait de quitter le Comité de Quartier.

Si sa démission est acceptée, il sera proposé d'intégrer le premier suppléant : Soit **Madame BALDUCCI Dominique**

Il propose, après évocation d'un courrier d'un habitant qui est diffusé par message séparé, de se servir, comme ordre du jour, du compte rendu de la précédente réunion.

Présentation des membres de la Municipalité (RAPPEL)

Denis FASANARO et Eddy DUPUIS rappellent que les comités de quartier sont régis par une charte consultable sur le site et en rappellent les conditions d'échanges. Tous les échanges seront répertoriés dans les comptes rendus de réunion et feront l'objet de traitements dans des délais raisonnables. Les thèmes seront, en cas de besoin, à nouveau évoqués aux réunions suivantes.

→ Tous signalements peuvent être effectués auprès d'eux ou sur l'application 'chennevieres je signale'.

1 - Voiries –Réseaux (Complément)

Travaux :

La Municipalité a lancé un programme pluriannuel de modernisation et de rénovation des éclairages publics et des voiries/trottoirs. Certaines rues du quartier ont été traitées ces dernières années, mais pas toutes.

- Serait-il possible d'avoir la planification des différents travaux dans les rues non traitées (urgences relevées sur les réseaux EP et trottoirs notamment) ?
 - 3 avaloirs ont été installés rue de la Liberté/avenue Georges et l'analyse de la vidéosurveillance des réseaux, réalisée en début d'année, est en cours d'étude au GPSEA pour améliorer ceux-ci.
 - L'analyse des réseaux est toujours en cours et complexe. Les membres du comité souhaiteraient un 'débriefing' technique pour connaître les solutions proposées pour solutionner les désordres constatés.
- Serait-il possible d'informer le comité de quartier des travaux planifiés par les différents concessionnaires, le Territoire, Le Département ou la Municipalité dans son périmètre, afin de renseigner les habitants ?
 - Le budget n'est pas validé pour le moment, mais pas de projets importants validés dans un délai de 6 mois.
 - Le coordinateur indique qu'il communiquera, dès notification de tous les arrêtés.

Sécurité :

Les représentants de l'Avenue du Bois signalent que leur rue leur apparaît très accidentogène car elle est utilisée, compte tenu de sa localisation et de sa configuration, par de nombreux véhicules comme desserte auxiliaire de la RD4 en cas de saturation. Il est donc demandé d'étudier les différentes mesures pour notamment réduire la vitesse, et améliorer le débouché sur la RD4 vu que le sens de circulation a été validé par enquête publique :

- Ralentisseurs type 'dos d'âne',
- Chicanes,
- Limitation à 30 km/h,
- Amélioration de la signalisation (par exemple interdit sauf riverains),

- Feux tricolores ou stop au débouché sur la RD4.

→ La mise en place de ‘dos d’âne’ n’a pas été bien identifiée par les représentants voirie/services techniques. Des demandes précises peuvent être formulées par les riverains.

→ La mise en place de signalisation ‘interdit sauf riverains’ n’est possible qu’à titre transitoire ou nature des véhicules. Rappel des arrêtés relatifs à la circulation des camions sur l’ensemble de la commune.

→ La mise en place de feux tricolores sur le RD4 est de la compétence du département. Il n’est pas envisagé à court terme d’en rajouter car le nombre est déjà jugé important.

→ Les membres du comité demandent que ne soient pas abandonnées les études qui pourraient réduire l’accidentalité des débouchés des différentes rues sur la RD4 surtout avec la densification des constructions et donc l’augmentation de la population attendue (véhicules, piétons, vélos,...)

Il est aussi évoqué la dangerosité des rues principales (rue des Fusillés et RD4 notamment) pour la traversée des piétons qui se rendent dans les établissements scolaires ou la MDA. Il est donc aussi nécessaire d’étudier les améliorations possibles :

- Ralentisseurs type ‘dos d’âne’,
- Radars,
- Limitation à 30 km/h,
- Amélioration de la signalisation.

→ La mise en place de ‘dos d’âne’ et de signalisations sur la rue des fusillés ont été réalisées par le département lors de la rénovation de la voirie.

→ La mise en place d’un radar pédagogique sur la rue des fusillés serait souhaitable, car la signalisation (30) située au carrefour Saint Siméon ne suffit pas à faire réduire la vitesse sur cet axe.

→ Les membres du comité souhaiteraient qu’une étude soit engagée pour sécuriser la circulation dans les rues comprises entre la RD4/ l’avenue de Coeully/ La rue des Fusillés qui elles restent à (50) et subissent une augmentation du trafic du fait des modifications des sens et vitesses de circulations de ces dernières années (limitation de vitesse, dos d’âne, stop , balise... ?).

Stationnements ‘sauvages’ :

De nombreuses incivilités (stationnements sur les sorties charretières et les trottoirs, ainsi que le non-respect des sens de circulation) sont constatées sur l’ensemble du quartier (avenue Jeanne/du Bois/ Edmond, du Fossé Vert/Résistance/ des Mogatons, RD4).

- Tous les membres demandent des interventions fréquentes et rapides de la Police Municipale.
 - Globalement une soixantaine de PV ont été dressés sur le secteur depuis le début de l’année (pas de détails fournis).
- Etudier la mise en place de poteaux sur les trottoirs aux croisements et près des passages piétons.
- Rappeler aux habitants les règles relatives aux enlèvements et/ou verbalisations (voitures ‘ventouse’ par exemple)

→ La continuité des contrôles est à effectuer car les incivilités continuent sur l’ensemble du quartier.

Il a été signalé par un riverain le mois dernier auprès des Services Techniques, un désordre sur une bordure d'un secteur pavé situé à la pointe de l'intersection de la rue de la Résistance et de la rue du Fossé Vert .

- Le désordre subsiste à ce jour et présente un risque de sécurité. Il est donc demandé aux S T d'intervenir.

2 – Stationnements (Nouvelle rédaction)

Depuis le précédent rendez-vous, la municipalité a décidé de définir à titre expérimental des zones de stationnement réglementées (réf MAG 29 décembre 2021/Janvier 2022).

- La mise en place des règles définies dans les arrêtés correspondant est effective depuis le 14 Mars 2022. (Ces mesures viennent en complément des règles existantes sur l'ensemble de la commune : Stationnement alterné dans les places non matérialisées).
- Les membres du comité suivent cette expérimentation et se demandent s'il ne faudrait pas améliorer ou amender ces zones au vu de la densité des commerçants adjacents ?
- Il est demandé par ailleurs s'il ne pourrait pas être envisagé l'installation de dispositif 'arrêts minute' devant les commerçants (fleuriste, boulanger, ...) installés vers le numéro 50 de la route de la libération (RD4)

3 – Etablissements scolaires (Compléments)

Les enfants du quartier sont suivant leur localisation affectés aux groupes scolaires 'Rousseau' ou 'Tillon' en maternelle/primaire et collèges 'Molière' ou 'Boileau' pour le secondaire.

- Au vu de la densification des constructions prévues à court et moyen terme, en entrée de ville et le long de la RD4, est-il envisagé de modifier la carte scolaire ou y a-t'il de la disponibilité dans les différents établissements ?
- Rappel : demande d'amélioration de la sécurité autour des établissements et de leurs voies d'accès (véhicules et piétons).

→ **La carte scolaire est en cours de modification.**

→ **Il n'est pas envisagé à court terme de gros travaux de restructuration du complexe 'Rousseau'.**

4 – Locaux municipaux (Compléments)

Dans le quartier, de nombreuses emprises ou locaux sont peu ou mal utilisés (Ancienne école Paris au 52 avenue du Bois, Jardin pédagogique rue de la Jonction, Salle Cordelle avenue de Chagny, Espace stockage 'jardiniers/Voiries' avenue de Coeuilly/rue Montchanin).

- Quels avenir sont réservés à ces bâtiments ou sites ?

→ **Ancienne école PARIS avenue du Bois** : Après la sortie du domaine municipal, la vente a été actée au cours du Conseil Municipal du 10 février 2022. Il est prévu l'aménagement de maisons de ville totalisant 25 logements (environ 1550 m2 habitable). Les riverains sont invités à suivre, auprès des services de l'Urbanisme, l'avancement du projet après dépose du Permis de Construire.

→ **Jardin Pédagogique rue de la Jonction** : Cet espace est occupé par des stockages désordonnés d'une entreprise extérieure. Un nettoyage est souhaitable pour rendre moins insalubre cet espace

acquis par la Municipalité dans les années 2010 et qui est contigu à l'établissement recevant du public.

→ Salle Cordelle avenue de Chagny: Pas de projet à court terme. Les seules études concernent la densification de l'utilisation par les associations Canavéroises.(Elle ne sera plus bureau de vote : Réf Mag 30 - Février – Mai 2022)

→ Stockage avenue de Coeuilly : Pas évoqué en réunion.

5 – Espaces de vie pour les enfants (Non évoqué)

Dans le quartier, il n'y a aucun espace de vie pour la jeunesse.

- Etudier les possibilités d'aménagement dans les emprises libres ou municipales existantes.

6 – Pistes cyclables et transports en commun (Complément)

Le quartier est desservi par les bus 208 et 308 de la RATP souvent déjà saturés quand ils arrivent sur le secteur. Il n'existe des pistes ou voies cyclables que sur l'avenue de Coeuilly, l'avenue Jeanne et partiellement sur la RD4. Il est identifié à l'horizon 2025 l'arrivée du projet ALTIVAL qui doit améliorer ces offres.

- Est-il prévu à court terme d'autres projets ?

→ Pas de nouveaux projets.

→ Le projet ALTIVAL dont la réalisation est prévue à l'horizon 2024/2025 devrait intégrer des voies 'douces' (piétons, vélos) et un remaniement des voies de circulation (nombre de voies, signalisations) ou du stationnement sur la RD4, en vue de l'accueil sur l'emprise communale du nouveau transport en commun.

7 – Divers (Complément)

La mise en place de l'éco pâturage sur les espaces verts proches de la MDA, et l'ouverture du complexe 'Tillon/Moulin/Parking/espace de jeux' sur la rue des Fusillés, ont entraîné une affluence de visiteurs et une restriction des évolutions libres dans le secteur.

- Serait-il possible de créer un 'caniparc' ?

→ Sur le territoire de la commune il existe un ratio de 40 m² par habitant et des grands espaces notamment la plaine des Bordes, mais la commune réfléchit à l'installation d'un caniparc dans le projet de restructuration du Fort.

- Serait-il possible d'ajouter des poubelles dans ce secteur à présent très fréquenté ?

→ Les installations existantes sont jugées largement dimensionnées et la commune ne souhaite pas de nouveaux investissements.

- Pourriez-vous communiquer les conditions et horaires d'utilisation du nouveau complexe ?

→ Les horaires sont à présent affichés sur le site.

→ Le retour des moutons est envisagé mi-avril dans le parc existant devant la MDA.

→ La Municipalité réfléchit à la création à moyen terme de la maison de l'animal (recherche de site).

Etablissement Recevant du Public du 87 avenue du Bois (Nouvelle approche)

Les riverains de l'avenue du Bois s'inquiètent également de la densité de la population en certaines périodes de la semaine qui perturbe fortement la circulation, et des travaux de véranda (apparemment une extension du bâtiment) réalisés sur la propriété.

Les principales questions sont :

- Quelle est la nature et le classement de cet établissement (Mosquée, Ecole) et l'effectif déclaré pour l'accueil du public ?
- Où en sont les travaux ayant fait l'objet d'une déclaration d'extension qui ne semble pas correspondre à la réalisation?
 - La déclaration de fin des travaux n'est pas fournie au service de l'urbanisme, alors il n'est pas possible de contrôler.
 - Les riverains sont en droit de voir auprès du service de l'urbanisme les plans du projet et peuvent y adresser des photos au cas où visuellement le projet aurait dévié de sa déclaration préalable.
- Quel avenir pour cet établissement (déménagement ou fusion avec celui de la ville de Champigny)?
 - Pas de projet connu à ce jour sur la commune.

Il est également signalé à proximité de cet établissement un immeuble en péril. Les barrières de délimitation de la zone sont souvent bougées et ne semble pas toujours écarter le danger !

→ La procédure est en cours mais elle se heurte à des différents entre les copropriétaires.

Rue Mozart

Des désordres de stationnement ont été aussi constatés dans l'ancienne résidence privée 'rue Mozart' : Ils font l'objet de débats entre riverains. Le comité suit ces débats et en rendra compte lors d'une prochaine réunion.

- Depuis la dernière réunion du comité plusieurs rencontres ont été réalisées en Mairie, mais les représentants de la Municipalité indiquent que la procédure n'est pas close, car des différents subsistent entre les règles usuelles et la réglementation communale du stationnement, dans cette résidence privée accessible à la population. (La situation semble conflictuelle après une démarche ancienne et non aboutie d'intégration dans le domaine public et l'augmentation récente du nombre de véhicules parfois extérieurs à la rue !)
- Parmi les difficultés il faut noter que pour certains lots, des portions de voie sont rattachées aux propriétaires de l'habitation, mais il n'y a pas d'uniformité sur l'ensemble de la rue.
- Les garages inclus dans les habitations seraient par ailleurs mal adaptés aux véhicules actuels !

Accident canin

Un accident entre 2 chiens, ayant entraîné la mort d'un des deux, a eu lieu dans la zone du Fort. Une plainte a été déposée auprès de la Police.

→ Le développement de cette information sera fait ultérieurement.

La séance est levée à 22h30

Remarque importante : De nombreuses remarques ont été récoltées hors réunion, mais elles n'ont pu être examinées faute de temps de mise à disposition des locaux.

Il est proposé dorénavant, lors des prochaines réunions du Comité de Quartier, de les traiter en priorité.

(Certaines d'entre elles trouveront des réponses partielles dans les remarques formulées au cours des réunions et reprises dans les comptes rendus. Les représentants de la Municipalité ont par ailleurs indiqué que les services concernés ont été saisis).

Pour faciliter ces remontées, peut-être faudrait-il, dans les circuits municipaux (MAG, Newsletter, Internet, ...) annoncer suffisamment tôt les dates des réunions des comités de Quartier ? (Et peut-être donner une date limite pour inscrire les sujets à l'ordre du jour ?